

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18901

présenté par

Mme Descamps, M. Jean-Louis Bricout, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Lenormand,
M. Naegelen, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile, M. Taupiac et M. Acquaviva

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.